

C'est votre avis

Vous souhaitez vous exprimer sur l'actualité ?

**Vos réactions nous intéressent
et peuvent être publiées
si elles sont concises, lisibles, et signées.**

Merci de nous les adresser, soit par internet :

**LMaredaction@lmaurienne.fr,
soit par courrier postal :**

**La Maurienne, Forum des lecteurs,
168, avenue Henri-Falcoz,
73300 Saint-Jean-de-Maurienne.**

Réponse à la lettre ouverte aux maires et élus des com- munes supports de stations du domaine des Sybelles

«La « Lettre ouverte aux maires et élus des communes supports du domaine skiable des Sybelles » de M. Boutillon, publiée le 23 octobre dernier dans La Maurienne, comporte une inexactitude et appelle quelques précisions. La « dernière réunion organisée à Saint-Colomban-des-Villard » à laquelle M. Boutillon fait référence a eu lieu le 24 septembre dernier et ne concernait que la municipalité de Saint-Colomban-des-Villard et les dirigeants des sociétés exploitantes du domaine skiable des Sybelles (SOREMET-SATVAC-SAMSO). Les autres communes supports de stations des Sybelles n'étaient donc pas « représentées par les exploitants » comme M. Boutillon l'affirme puisqu'elles n'étaient pas parties prenantes de cet

te réunion.

Cette réunion avec les exploitants du 24 septembre est la dernière en date de nombreuses réunions qui se sont tenues régulièrement pour tenter de trouver une solution au maintien de l'ouverture du domaine skiable de Saint-Colomban au sein des Sybelles.

M. Boutillon se demande ensuite ce qu'attendent les élus des Sybelles pour se réunir et discuter « de la sauvegarde et de l'avenir » du domaine des Sybelles. Il est important de préciser sur ce point qu'une telle réunion a eu lieu, la dernière fois, le 21 mai 2024 à l'initiative du maire de Saint-Pancrace (les précédentes étaient à l'initiative du maire de Saint-Colomban). Chaque commune était représentée par 3 ou 4 élus dont le maire et des adjoints.

Ce jour-là, les énormes difficultés rencontrées par Saint-Colomban et l'avenir compromis de son domaine skiable avaient été clairement exposés. Un compte rendu de cette réunion avait été rédigé par le maire de Saint-Colomban et sa diffusion auprès des participants à cette réunion n'avait donné lieu à aucune remarque. Dans les échanges, il avait été clairement établi les enjeux du domaine relié à six stations.

En voici les éléments de synthèse inscrits dans le compte rendu :

1. Il est aujourd'hui possible d'avoir ces discussions puisque le domaine relié compte (encore?) les domaines skiables de six communes.
2. Il est nécessaire d'avoir une « instance » de dialogue pour les six communes.
3. Il se pose dans l'immédiat les questions des

prérennités des domaines skiables de Saint-Pancrace – Les Bottières et Saint-Colomban-des-Villard ; les six communes ont-elles l'intention de continuer à être unies dans un domaine relié et à travailler ensemble dans un intérêt commun ?

4. Au niveau du fonctionnement, les six communes sont-elles en accord pour qu'aucun domaine skiable ne soit supporté par la commune (et donc ses contribuables) quand celui-ci est en déficit ?

5. Les six communes sont-elles prêtes à trouver des solutions collectives dans un intérêt commun et dans l'intérêt du domaine relié ?

6. Au niveau des investissements sur le massif, comment les prioriser dans l'intérêt du domaine relié ?

7. Faut-il mettre en place une clé de répartition ?

8. Si oui, sur quel(s) critère(s) baser cette clé de répartition dans l'intérêt de chacune des stations et chacune des communes ?

Hormis le maire de Villarembert - Le Corbier, ces questions n'ont malheureusement suscité aucune réponse. C'est pourquoi, comme elle le faisait déjà avant cette réunion du 21 mai 2024, la municipalité de Saint-Colomban a poursuivi les échanges avec les sociétés exploitantes du domaine des Sybelles (SOREMET-SATVAC-SAMSO et SSDS Saint-Colomban) pour tenter de trouver une solution. Jusqu'à celle du 24 septembre 2025 qui a conduit à la situation que l'on sait.»

**Pierre-Yves Bonnivard,
maire de Saint-Colomban-des-Villard**

C'est votre avis

Vous souhaitez vous exprimer sur l'actualité ?
vos réactions nous intéressent
et peuvent être publiées
si elles sont concises, lisibles, et signées.
Merci de nous les adresser, soit par internet :
LMAredaction@lamarieenne.fr,
soit par courrier postal :
La Maurienne, Forum des lecteurs,
168, avenue Henri-Falcoz,
73300 Saint-Jean-de-Maurienne.

Lettre ouverte aux maires et élus des communes supports du domaine skiable des Sybelles

«Mesdames, Messieurs,
Aucune réaction officielle à l'annonce de la
fermeture du domaine skiable de Saint-Colom-
ban-des-Villards, c'est-à-dire à l'amputation
de près de 15 % du domaine des Sybelles ?
Votre silence est assourdissant.

C'est pourtant grâce à ce domaine que vos
stations, Saint-Sorlin-d'Arves, Saint-Jean-
d'Arves, Le Corbier, et bien sûr La Toussuire
ont connu un développement immobilier inten-
se depuis quelques décennies. Comment, sans
le domaine des Sybelles, pourrait-on voir La
Toussuire construire 2000 lits supplémentaires
cette année ?

Ne peut-on considérer aujourd'hui que les lits
qui n'ont pas été construits sur la commune de

Saint-Colomban-des-Villards l'ont été sur les
autres communes des Sybelles ?

À la dernière réunion organisée à Saint-Co-
lomban, relatée dans La Maurienne, les com-
munes étaient, si j'ai bien lu, représentées par
les exploitants, c'est-à-dire les délégations du
Service Public que sont les remontées mécani-
ques !

Aucun autre maire que celui de Saint-Colom-
ban (lequel depuis dix ans n'a pas fait preuve
de beaucoup d'ouverture) n'était présent pour
mettre l'exploitant du domaine skiable devant
ses responsabilités, et peut-être lui préciser
que la fermeture de 15 % du domaine va
mathématiquement entraîner la baisse de 15 %
du tarif du forfait Sybelles, c'est-à-dire une
perte de plusieurs millions d'euros de chiffre
d'affaires pour les exploitants, c'est-à-dire
beaucoup plus que ce qu'ils acceptaient de
verser pour « aider » Saint-Colomban.

Sans le domaine de Saint-Colomban et compte
tenu des nouvelles constructions en cours sur
La Toussuire et ailleurs, l'exploitant aurait
l'obligation d'agrandir un domaine déjà au
bord de la saturation pendant les vacances
scolaires, en construisant de nouveaux appa-
reils et de nouvelles pistes (un téléski dé-
brayable coûte aujourd'hui plusieurs millions
d'euros).

Quand il a, dernièrement, acheté la majorité
des actions SATVAC SAMSO, l'exploitant SO-
REMET n'a pas eu de difficultés à réunir les
fonds.

Même si le domaine des Sybelles est exploité
par plusieurs sociétés (SATVAC, SAMSO et

SOREMET), on sait que la SOREMET contrôle
aujourd'hui toutes ces sociétés. On ne doit
cependant pas oublier que l'exploitant n'est
qu'un déléguétaire, qui reste sous l'autorité de
chacune des communes.

En particulier, la loi précise que les tarifs des
forfaits doivent être validés par les conseils
municipaux.

Il n'est pas question ici de contester la gestion
des sociétés d'exploitation ni leur profes-
sionalisme qui explique les résultats réalisés et les
distributions importantes et régulières servies
aux actionnaires, mais d'interroger les élus sur
leur rôle et leur devoir.

Le maire de Saint-Sorlin-d'Arves a publié, fin
août, un courrier sur le site de sa commune
dans lequel il explique les difficultés et les
déboires qu'il rencontre dans sa relation avec
l'exploitant, mais il ne parle que du domaine de
Saint-Sorlin sans jamais évoquer le domaine
des Sybelles, qui est aujourd'hui la seule vraie
valeur de nos stations.

Qu'attendent les élus des Sybelles (en mettant
de côté égo et intérêts personnels) pour se
réunir et débattre ensemble de la sauvegarde
et de l'avenir de ce super atout que représente
le domaine des Sybelles, dans cet esprit de
solidarité montagnarde qui semble aujourd'hui
disparaître ?

Les élections municipales approchent et cha-
cun a tendance à penser à son clocher, mais la
Maurienne avec moins de 45 000 âmes ne peut
pas délaisser une commune en difficulté.»

Lucien Boutillon